

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME  
MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT**Contact : [rens.urbe@paris.fr](mailto:rens.urbe@paris.fr)

Attention : Si une modification de l'immeuble faisant l'objet de la mutation est envisagée, il convient alors de demander un certificat d'urbanisme

**DEMANDE**

SITUATION : PARIS : 20 Arr.  
N° 18 RUE DES GÂTINES AFFAIRE : ████████████████████  
Référence cadastrale Section CE n° 30

**REPONSE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris. Elle fait état des renseignements connus à ce jour. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

**ADRESSES :**

(La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication. Elle ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré)

**Adresse complète de la parcelle****Alignement**

Arrondissement : 20e Arr  
004 RUE DU CAMBODGE  
018 RUE DES GATINES

Limite de fait conservé  
Limite de fait conservé

**NOTA :**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) :**

(Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.)

- DPU "simple"  DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du Code de l'Urbanisme

**NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME :**

- Plan Local d'Urbanisme de Paris  
 Secteur Sauvegardé  
 Secteur du Sénat

**ZONE**

- Zone Urbaine Générale  Zone Urbaine de Grands Services Urbains  
 Zone Urbaine Verte **Destination : Sect. d'incitation à la mixité habitat -emploi**  
 Zone Naturelle et Forestière **Secteur Particulier : Néant**

**NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

- MONUMENT HISTORIQUE :  Périmètre de site :  Périmètre de protection de MONUMENTS HISTORIQUES  
 inscrit  inscrit  Zones d'ANCIENNES CARRIERES  
 classé  classé  Zone de RISQUES NATURELS (Gypse antéludien)  
 Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :  Servitude d'alignement  
**Zonage :**  
**Cote des plus hautes eaux connues :**  
**Secteur Stratégique :**

**OPERATIONS CONCERNANT L'IMMEUBLE**

- Emplacement réservé pour logement social  Emplacement réservé pour localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réallier  Rénovation urbaine  
 Emplacement réservé pour espace vert public au bénéfice de la Ville  Emplacement réservé pour élargissement de voirie  Restauration immobilière  
 Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général  Résorption de l'habitat insalubre  Déclaration d'utilité publique (D.U.P.)

**DISPOSITIONS DIVERSES**

- Protection de l'artisanat et de l'industrie  Zone de déficit en logement social  Zone de surveillance et de lutte contre les termites  
 Périmètre d'aménagement global  Travaux, interdiction d'habiter ou cessation définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots  Zone à risque d'exposition au plomb  
 Protection du commerce et de l'artisanat : Protection simple du commerce, protec. partic. artisanat

**PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL**

- Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés  
 Élément particulier protégé  
 Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager

**AMENAGEMENT ET TRAITEMENT DES VOIES ET DES ESPACES RESERVES A LA CIRCULATION :**

- Aménagement piétonnier  
 Emprise de construction basse en bordure de voie  
 Voie à conserver, créer ou modifier  
 Liaison piétonnière à conserver, créer ou modifier  
 Passage piétonnier sous porche à conserver

**PROTECTION ET VEGETALISATION DES ESPACES LIBRES :**

- Espace boisé classé  
 Mise en valeur du végétal  
 Renforcement du végétal  
 Espace vert protégé  
 Espace libre protégé  
 Espace libre à végétaliser  
 Espace à libérer

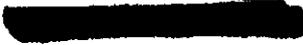
**SERVITUDES DIVERSES**

- Plan d'exposition au bruit de l'héliport

PARIS, le 13/04/2016  
 LA MAIRE DE PARIS

Service Technique de l'Habitat

CABINET PAILLARD  
64 BOULEVARD DE CHARONNE  
75020 PARIS

Affaire suivie par : Muriel PELLAN (01 42 76 72 54)  
V/Réf :   
Paris le : 11/04/16  
Objet : IMMEUBLE SIS A PARIS 20ÈME  
18 RUE DES GATINES / 4 RUE DU CAMBODGE

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 04/04/16, je porte à votre connaissance les éléments suivants relatifs à l'immeuble référencé en objet :

· En matière d'insalubrité, l'immeuble fait l'objet du(des) arrêté(s) préfectoral(aux) suivant pris en application des articles 1331-22 et suivants du code de la santé publique (CSP) :

Néant

· En matière de risque d'exposition au plomb, l'ensemble du territoire du département de Paris est classé zone à risque d'exposition au plomb par arrêté préfectoral du 24 octobre 2000.

*En matière de lutte contre le saturnisme, l'autorité compétente à Paris est la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.*

· En matière d'assainissement, tout immeuble à Paris est alimenté en eau potable et ses évacuations sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.

· En matière de police des édifices menaçant ruine, l'autorité compétente à Paris est la préfecture de police.

.../...

17 Boulevard Morland 75181 PARIS Cedex 04  
Fax : 01 42 76 72 85

**TOUTE L'INFO**  
au 3976\* et  
sur **PARIS.FR**

\*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

AFFAIRE : [REDACTED]

Paris, le 14/04/2016

## PERIL BÂTIMENTAIRE

(liste mise à jour le 18/03/2016)

L'immeuble sis :

ADRESSE : 18 rue des Gâtines et 4 rue du Cambodge, 75020 PARIS

CADASTRE : section CE n° 30

### Ne fait pas l'objet d'un arrêté de péril

---

*Un arrêté de péril signifie que l'immeuble concerné est affecté par des désordres graves touchant sa structure susceptibles de porter atteinte à la sécurité soit des occupants, soit des passants. Ils contiennent les mesures à réaliser pour faire cesser définitivement le danger et ont pour effet de suspendre la perception de tous les loyers de l'immeuble. En cas d'inaction prolongée de la part du ou des propriétaires, la Préfecture de Police peut procéder elle-même à ces travaux (d'office et aux frais du ou des propriétaires).*

*Lorsque le danger est très grave, le Préfet de Police ordonne en urgence des mesures provisoires ; il s'agit alors d'un arrêté de péril imminent (API), et non ordinaire. Si l'insécurité d'un immeuble provient de ses équipements collectifs (et non de sa structure), le Préfet de Police prend un arrêté en sécurité (AS) au lieu d'un arrêté de péril, mais selon une procédure similaire. Dans ce cas, les loyers restent toutefois dus.*

*Le service chargé de la mise en œuvre de cette compétence au sein de la Préfecture de Police est le bureau de la sécurité de l'habitat, assisté par un service technique, le service des architectes de sécurité :*

Préfecture de Police  
DTPP - SDSP  
Bureau de la sécurité de l'habitat  
12-14, quai de Gesvres  
75004 Paris

Département de la Topographie et  
de la Documentation FoncièreN/Réf. : Affaire suivie par M. ALTMANN Bernard  
N° de l'affaire **1262-16**

Paris, le 11/04/2016

La soussignée, certifie que la parcelle sise à Paris 20<sup>ème</sup> arrondissement, cadastrée section CE N° 30 est numérotée conformément aux indications de la collection minute du plan de Paris au 1/500 visée à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 relatif à la désignation des voies de Paris et au numérotage des immeubles ( feuille n° 74D2 édition 1988 ) soit :

RUE DU CAMBODGE n° 4  
RUE DES GÂTINES n° 18

Le présent certificat de numérotage est délivré sous réserve du droit des tiers.

Pour l'Ingénieur divisionnaire des travaux,  
Responsable adresses et parcelles  
du Pôle de l'identification foncière et des procédures  
associées  
Bernard ALTMANN



AFFAIRE : [REDACTED]

## RENSEIGNEMENTS SUR LES CARRIERES

**ADRESSE : 18 rue des Gâtines et 4 rue du Cambodge, 75020 PARIS**

**CADASTRE : section CE n° 30**

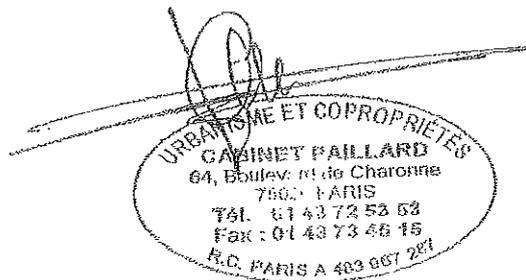
Dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés, la situation de la propriété est la suivante :

**N'est pas connue comme étant affectée par des travaux souterrains abandonnés.**

Les renseignements ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L. 125-5 et R. 125-26 du code de l'environnement.

Paris, le 14 mars 2016





Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance du SPDC  
 Tél : 0 810 007 830  
 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)  
 du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00  
 Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgif.finances.gouv.fr



N° de dossier

**Extrait cadastral modèle 1**  
 conforme à la documentation cadastrale à la date du 06/04/2016  
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : B216G60

SF1601288587

DESIGNATION DES PROPRIETES											
Département : 075				Commune : 120				PARIS 20			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle				
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance	
CE	0030			4 RUE DU CAMBODGE	0ha03a18ca						
CE	0030	001	10	20/ 2000							
CE	0030	001	9	19/ 2000							

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE